## CHARGEMENT & RECOMMANDATION D'OFFICE - TABLEAU SYNTHETIQUE (1792-1848)

| Instruct ion Génér ale | à partir : | Service (Type, création...) | Chargements | Recommandation |
|---|---|---|---|---|
| de 1792 (Art. VI) | de 1792 | Création de la Recommandation d'office : "...pour toute lettre soupçonnée contenir des espèces, des bijoux ou effets précieux." | "...cette espèce de chargement n'étant fait que d'office, la lettre ne sera taxée que du port simple." | La Recommandation d'office est assimilée à un chargement d'office. |
| de 1832 (Art. 236, 298, 329) | de 1832 | Le chargement d'office s'applique :<br>1. si une lettre est adressée au Roi<br>2. si une lettre paraît contenir des objets prohibés ou compromettant la responsabilité de l'Administration<br>3. si la formalité est prescrite par l'Administration. | La lettre chargée d'office n'est pas assujettie au Double port.<br>Pas d'indemnité en cas de perte. | Réexpédition d'une lettre recommandée possible à la demande du destinataire sous forme de Chargt d'office (Art. 20 de la Décision du Conseil des Postes du 24.8.1831) |
| de 1844 et Circ.n°250 | 21.7.1844 | La Recommandation d'office remplace le chargement d'office, avec les mêmes règles que ci-dessus. | Suppression du chargement d'office. | Utilisation jusqu'au 31.12.1848 |

Instruction Générale
de 1792

**Lettre *"Chargé d'office"***
**Contreseing du Général de Division Micas**

Lettre en Franchise du Général commandant la 25è Division Militaire
en provenance du Département conquis de *L'Ourthe* (N° 96),
et adressée au Citoyen Ministre de la Guerre - Mention manuscrite : *"Chargé d'office"*
96 LIEGE le 26 Octobre 1798

Inst[ion]. Gén[ale]. de 1792

## Port Dû et Chargé *d'office* - Dép[t]. conquis

Lettre envoyée en Port Dû (20 d.), chargée *d'office*, car paraissant contenir des papiers litigieux, du fait de la mention manuscrite *"pour remettre à M. Debon"*.

Au verso, ici photocopié, mention manuscrite :
***"Milan 12"*** du 11 Octobre 1803 , donc pendant la période française.

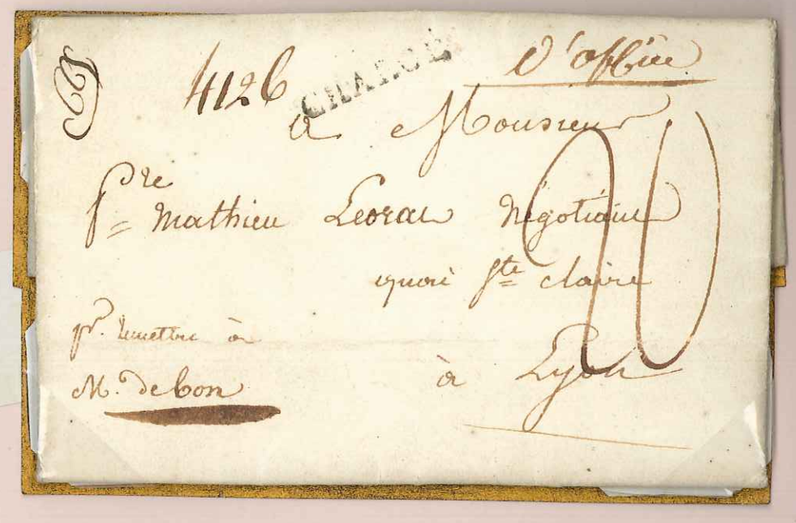


## Franchise et *"Chargé d'office"* - Dép[t]. conquis

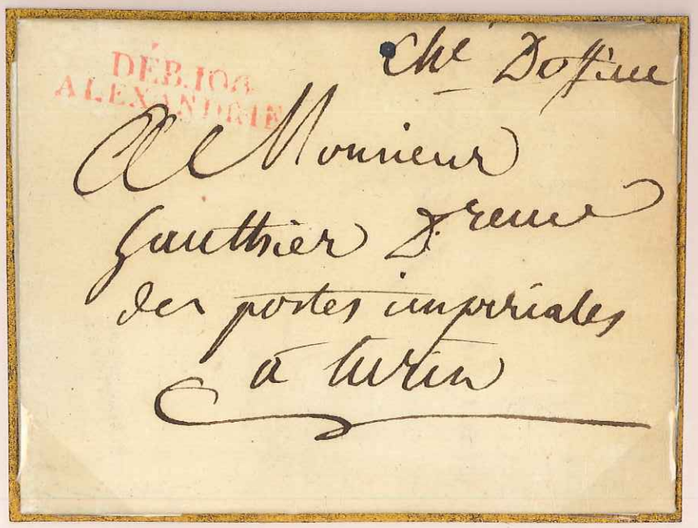


Lettre en provenance du Département conquis de *Marengo* (N° 106) et adressée au Directeur des Postes impériales à Turin (Département conquis de *L'Eridan* N° 104 ).
Mention manuscrite : *"Ch[é] d'office"* - Par erreur, timbre de déboursé en départ :
**DEB.106**
**ALEXANDRIE**
10 Ventôse an XIII = 1er Mars 1805

Inst[ion]. Gén[ale]. de 1792

## Timbre spécial : CHARGE *D'OFFICE* pour réexpédition

Au verso, ci-dessous photocopié, marque de levée des lettres pour Paris, déposées au bureau T qui est l'Hôtel des Postes :

et timbre d'arrivée :

Lettre de Paris pour Paris en Port Dû, adressée à *"Madame Ve Cliquot ponsardin"* réexpédiée à Reims en Chargé d'office : taxe à 6 décimes (15 centimes annulés).
et timbre dans un cadre (36x8 mm) : **CHARGE *D'OFFICE*** (non répertorié)
Paris le 22 Octobre 1819

## SERVICE DES ARTICLES D'ARGENT.

Au verso : timbre d'arrrivée à Bar-sur-Aube (type 13) :

NB : Les Articles d'Argent ont été, en principe, remplacés par les mandats en 1817.

Formulaire d'Autorisation de Payement (n°283bis), en Chargement d'office.
Timbre 27x4 mm : **ARTICLE** en rouge et timbre CHARGE en bleu.
Timbre type 15 en bleu : PARIS (60) 12 *JUIN* 40

Instruction Générale
de 1792

## Lettre à Charles X en Franchise, Chargée d'office

Objet de la lettre : demande de Charles Henry Portebois pour épouser sa demi-soeur.

Lettre en Franchise, Chargée (d'office) *"pour Charles-dix Roi de france"*
61 ARRAS et timbre dateur "a" : 2 FEVR 1829

## Lettre à Louis-Philippe en Franchise, Chargé d'office

Louis-Philippe Ier
dit Philippe Egalité
fut guillotiné en 1793.

Lettre en Franchise, Chargée (d'office) *"A Son Auguste Majesté Philippe premier, Roi des français"*
Timbre type 12 (fleuron inversé), en 2 frappes dont l'une corrigée à l'encre : BOURG (1) 29 *AVRIL* 1831

Décret du 2 Messidor an 12
et Inst[ion]. Gén[ale]. de 1832

## Lettre saisie en Fraude - Taxe double

Lettre en contravention au Monopole de la Poste pour transport illicite de correspondance.

Le Décret du 2 Messidor an 12 = 21 Juin 1804 autorise la restitution des plis saisis en fraude moyennant le paiement de la double taxe.

Timbre en rouge semi-circulaire : SAISIE EN FRAUDE TAXE DOUBLE
Timbres en noir et en bleu : CHARGE et lettre taxée : 6 décimes
Timbre à date type 12 : NANTES (42) 18 *OCT.* 1834

## RECOMMANDE D'OFFICE - Lettre en Port Dû

Lettre en Port Dû , Recommandée d'office de Paris pour Paris.
Griffe linéaire de départ en rouge : B[eau]. DE POSTES CH[bre]. DES DEPUTES
Timbre de Port dû en bleu de Paris : 15 [c] et Timbre bleu sur 2 lignes dans un cadre :
**RECOMMANDE D'OFFICE** de Paris 20 Février 1840

Inst[ion]. Gén[ale]. de 1832
et Tarif du 1.1.1828

## DEPÊCHE VOLEE - Recommandé d'office

Lettre de REDON (34) 20 *OCT.* 1836
en port dû : 6d. jusqu'à 300 km.

Arrivée : THIBERVILLE (26) le 4 JANV. 1837

Acheminement 2 mois et 13 jours plus tard,
en recommandé d'office par le bureau de :
ALENCON (59) 2 *JANV.* 1837

Retard expliqué par une mention manuscrite
ajoutée sur un avis collé au recto de la lettre :
***"dépêche de Nantes qui avait été volée".***

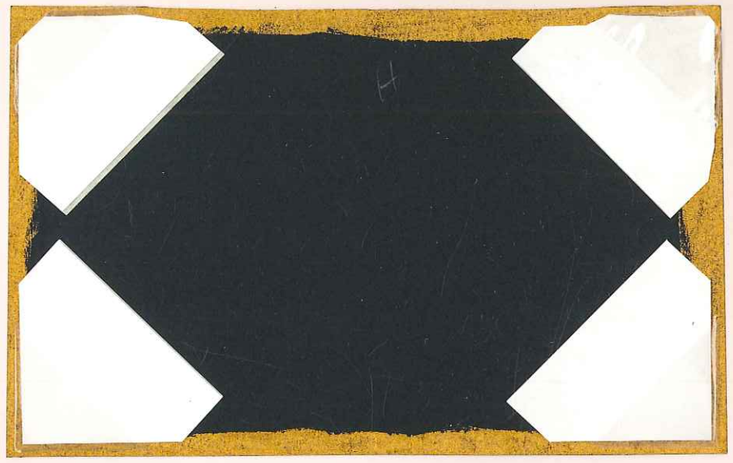

Ci-contre, photocopie du recto de la lettre
en partie caché par l'avis collé devant : →

Ordon[ce]. du 21.7.1844
applicable le 1.9.1844

## Lettre en Port Payé, Recommandée D'OFFICE

Lettre en Port Payé, Recommandée d'office,
car fermée de deux cachets en cire.
Timbres **R** en bleu ainsi que **D'OFFICE**
qui semble provenir du timbre
CHARGE / D'OFFICE
frappé volontairement au bord de la lettre.
Timbre à date type 15 :

**B[au]. DE LA MAISON DU ROI**
*4 AVRIL 45*

Ordon^ce. du 21 Juillet 1844
applicable le 1.9.1844

## RECOMMANDE D'OFFICE - Lettre en Franchise vérifiée

Lettre en Franchise, Recommandée d'Office
Timbre en rouge : BUREAU De La M^on^. Du ROI et Contreseing sur 3 lignes :
***Service du Roi Maison du Roi 2*** - Vérification de Franchise : **M stylisé**

Griffe en rouge dans un cadre, de Paris le 11 Janvier 1847 :
**RECOMMANDE**
**D ' OFFICE**

Décret du 2 Messidor an 12
et Ordon^ce^. du 21.7.1844
applicable le 1.9.1844

## Lettre saisie en Fraude, Recommandée

Lettre en contravention au Monopole de la Poste pour transport illicite de correspondance (cf. p.50).

Le timbre semi-circulaire a été créé suite à une Décision du Conseil des Postes du 11 février 1829.

Lettre saisie en fraude, Recommandée d'office et taxée 20 d.
Timbre rouge semi-circulaire : SAISIE EN FRAUDE TAXE DOUBLE
Timbres en bleu : R et PARIS (60) 23 *MARS* 47

## Timbre spécial : R. D'OFFICE - Lettre en Port Dû

Lettre en Port Dû (10 d.), Recommandée d'office, réexpédiée : *"Bonne pour Langres"*.
Griffe rouge dans un cadre : **R. D'OFFICE** apposée à Paris
sur les correspondances non soumises à la recommandation et paraissant contenir des objets
ou des valeurs dont la perte pourrait compromettre l'Administration ou ses agents.
Timbre type 15 : BAR-S-SEINE (9) 9 *OCT.* 47

Inst[ion]. Gén[ale]. de 1832
et Tarif du 1.1.1828

## Renvoi au Destinataire, Chargé d'office

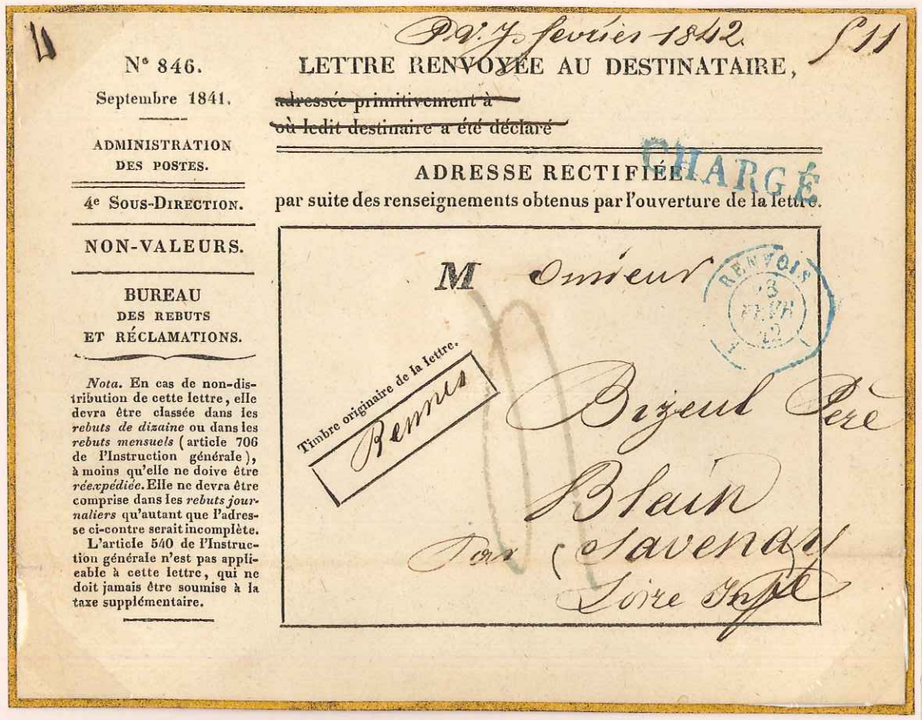


Enveloppe administrative (n°846),
Chargée en Port dû (4 décimes).

Depuis 1837, le Bureau Central
gérait les Renvois et Retours
(Bureau des Rebuts
et Réclamations).

Dans le cas présent la lettre
ayant été ouverte elle a pu
être renvoyée au Destinataire.

Timbres en bleu **CHARGE** et :

**1 RENVOIS 1**
28 *FEVR.* 42

Ordon[ce]. du 21.7.1844
applicable le 1.9.1844

## Renvoi à l'Auteur, Recommandé d'office

Enveloppe administrative (n°1130),
Recommandée en Port dû (14 d.)

Ici, la lettre ayant été refusée
à cause de la taxe, elle a été
renvoyée à son Auteur.

Timbres en bleu-noir **R** et :

**1 RENVOIS 1**
13 *MARS* 47

Ordon^ce. du 21.7.1832
et Tarif du 1.1.1828

## Lettre Renvoyée à son Auteur, Chargé d'office

Enveloppe administrative (n°901),
Chargée sans indication de Port.

Lettre tombée en rebut,
contenant un mandat
d'article d'argent.

Timbres en bleu **CHARGE**
et Timbre à date type 15 :

**1 RENVOIS 1**
29 *DEC.*43

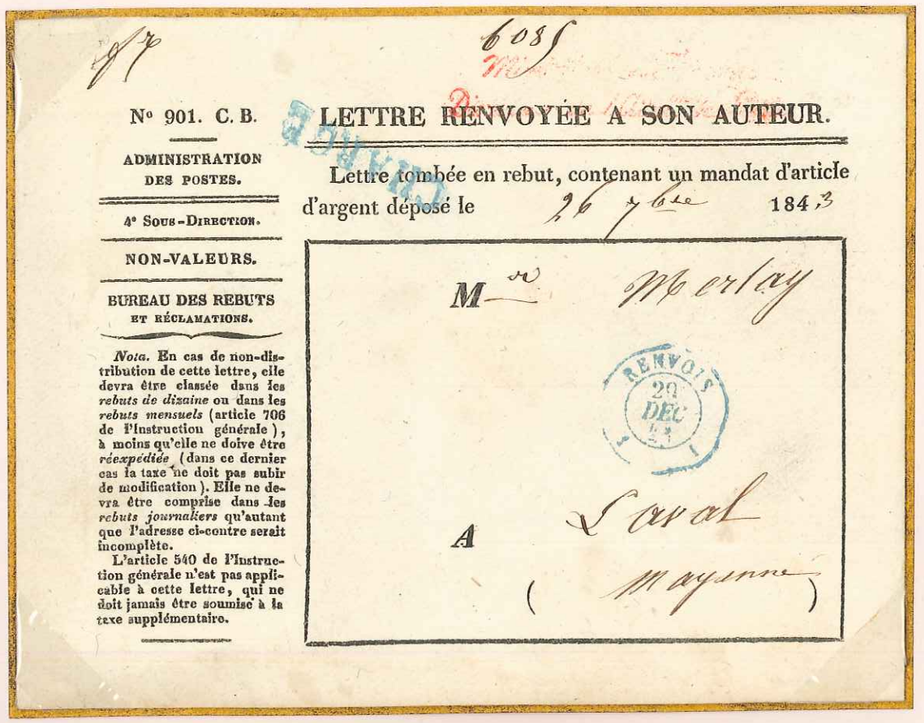

N° 901. C. B.

ADMINISTRATION DES POSTES.

4e SOUS-DIRECTION.

NON-VALEURS.

BUREAU DES REBUTS ET RÉCLAMATIONS.

*Nota.* En cas de non-distribution de cette lettre, elle devra être classée dans les *rebuts de dizaine* ou dans les *rebuts mensuels* (article 706 de l'Instruction générale), à moins qu'elle ne doive être *réexpédiée* (dans ce dernier cas la taxe ne doit pas subir de modification). Elle ne devra être comprise dans les *rebuts journaliers* qu'autant que l'adresse ci-contre serait incomplète.

L'article 540 de l'Instruction générale n'est pas applicable à cette lettre, qui ne doit jamais être soumise à la taxe supplémentaire.

LETTRE RENVOYÉE A SON AUTEUR.

Lettre tombée en rebut, contenant un mandat d'article d'argent déposé le 26 7bre 184[illegible]

M^r Morlay

RENVOIS 29 DEC

A Laval

( Mayenne )

Ordon^ce. du 21.7.1844
applicable le 1.9.1844

## Destinataire inconnu, Recommandé d'office

Enveloppe administrative (n°825),
Recommandée en Port dû (6 d.)

La lettre n'ayant pu être distribuée,
elle a été renvoyée à son Auteur.

Timbres en bleu **R** et :

**1 RENVOIS 1**
23 MARS 47

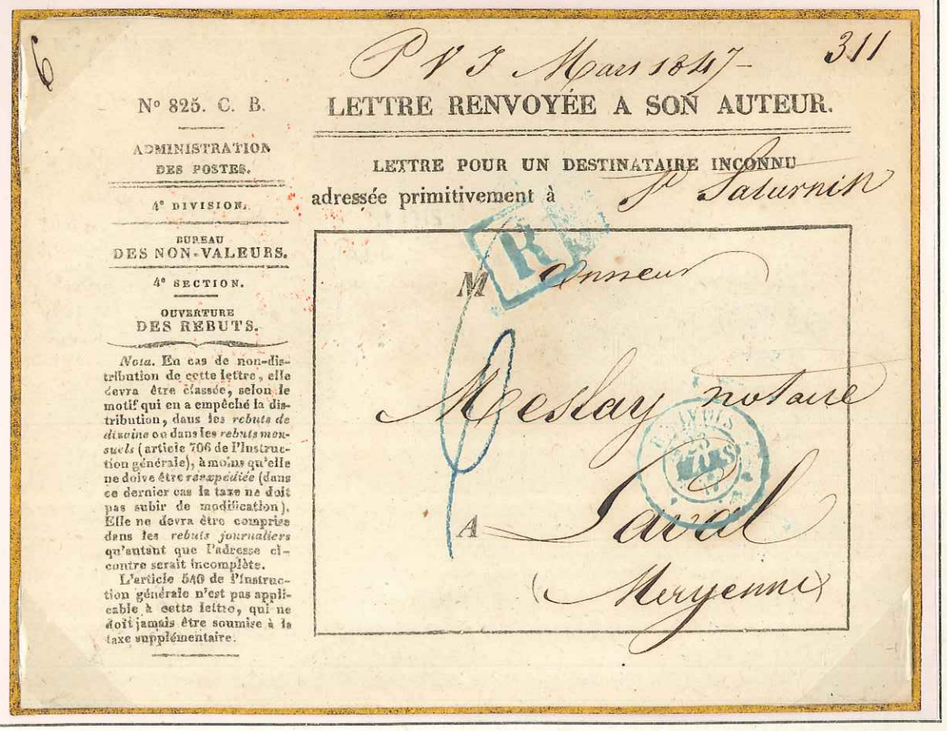

N° 825. C. B.

ADMINISTRATION DES POSTES.

4e DIVISION.

BUREAU DES NON-VALEURS.

4e SECTION.

OUVERTURE DES REBUTS.

*Nota.* En cas de non-distribution de cette lettre, elle devra être classée, selon le motif qui en a empêché la distribution, dans les *rebuts de dizaine* ou dans les *rebuts mensuels* (article 706 de l'Instruction générale), à moins qu'elle ne doive être *réexpédiée* (dans ce dernier cas la taxe ne doit pas subir de modification). Elle ne devra être comprise dans les *rebuts journaliers* qu'autant que l'adresse ci-contre serait incomplète.

L'article 540 de l'Instruction générale n'est pas applicable à cette lettre, qui ne doit jamais être soumise à la taxe supplémentaire.

P V 3 Mars 1847 — 311

LETTRE RENVOYÉE A SON AUTEUR.

LETTRE POUR UN DESTINATAIRE INCONNU
adressée primitivement à M. Saturnin

R

M Meslay notaire

A Laval

(Mayenne)

Ordon^ce^. du 21 Juil.1844
applicable le 1.9.1844

## Lettre non réglementaire, Recommandée *d'office*

Lettre en Port Dû , pesant 13 g. et taxée 14 décimes.
Mention manuscrite au verso : *"Cette lettre a été trouvée à la boite. Le Directeur n'a pu la recommander d'office parce que la lettre n'a qu'un seul cachet et n'est pas sous enveloppe".*
L'Administration ne voulant pas se compromettre en cas de perte, le service des contrôles à Paris a ajouté 3 cachets en cire (au verso), puis le Timbre **R** en bleu et ***"d'office"*** en manuscrit.
Timbre type 12 : CHANTONAY (79) 22 *DEC.* 1847

## Port Dû, Recommandé *d'office* et Voie de mer

Lettre en Port Dû (10 d. + **1d. voie de mer**), Recommandée d'office, adressée au *"Maire de la Garde frenet"*.
Cette lettre (qui n'est pas une enveloppe) est fermée de plusieurs cachets en cire de couleurs diverses.
L'Administration ne voulant pas être compromise en cas de perte a ajouté la mention manuscrite : ***"d'office"***
Timbre type 15 : ALGER ALGERIE 1 *AOUT* 48 - Arrivée à LA GARDE FREINET le 5 Août.

## CHARGEMENT en FRANCHISE - TABLEAU SYNTHETIQUE (1759 - 1848)

| Loi du : | à partir : | Service (Type, création...) | Chargements | Recommandation |
|---|---|---|---|---|
| Privilège accordé par le Roi ou son Conseil | de 1759 | S'applique à la correspondance du Roi puis aux principaux fonctionnaires et aux notoriétés civiles et militaires. | Qualité et/ou signature de l'expéditeur servent de "contreseing". | N'existe pas à cette époque. |
| Décret des 3 - 20 / 9.1792 | de 1792 | Création de griffes spéciales appelées "Contre-seing". | idem ci-dessus | Voir Recommandation d'office page 45 |
| Arrêté du Dir toire 27 Vendém aire an 6 18.10.1797 | 3 Brum aire an 6 24.10.1797 | Limitation des Franchises, sauf pour : le Bulletin des Lois et les fonctionnaires autorisés (état de crédit). | idem | idem |
| Loi du 25 Frimaire an 8 | 16.12.1799 | Franchise rétablie : usage réglementé par les Consuls. | idem - pas d'indemnité en cas de perte | idem |
| Ordonnance du 14.12.1825 | 14.12.1825 | Franchise si registration écrite des autorités contre-signataires des lettres. | idem | idem |
| Ordonnance du 17.11.1844 | 17.11.1844 | Nouveau manuel des Franchises. Le privilège de la franchise est restreint et mieux réglementé. | Sous bandes pour les fonctionnaires autorisés ou si "nécessité de fermer" | idem ci-dessus |

## Lettre chargée en Franchise vérifiée

Lettre en Franchise (avec texte).

Mention manuscrite : *"Chargé"*
et Contreseing manuscrit :
***" P^ce. de Montbarey "***

Griffe de Franchise vérifiée
(petit @ enroulé)

VERSAILLES 27 Avril 1780

## Lettre en Franchise Chargé spécial de Lyon

Lettre en Franchise, adressée
au Directeur des Postes d'Aix.

Mention Manuscrite : *"Chargé"*
et Timbre spécial en noir,
sur deux lignes dans un cadre :

**CHARGE**
**DE LYON**

du 4 Avril 1791

Décret de
Septembre 1792

Un billet de confiance est une espèce de billet à ordre que s'échangeaient entre elles les municipalités ou les diverses Administrations.

## Chargé en franchise - *Dep$^{t}$. des côtes du nord*

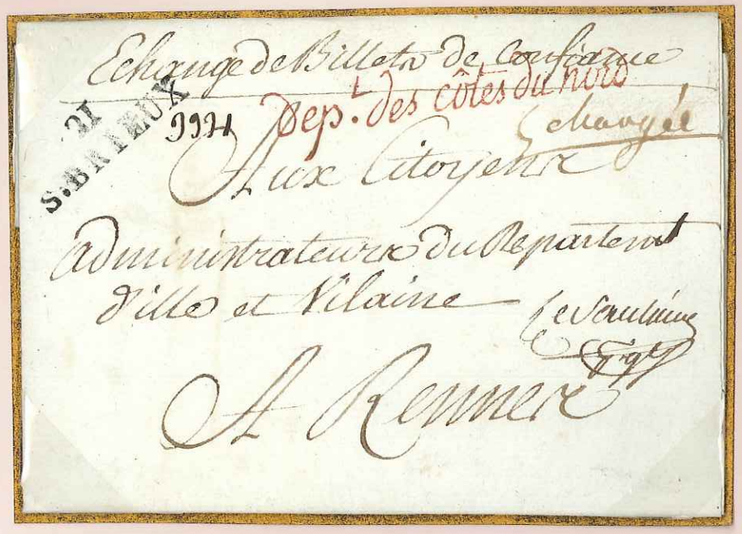


Lettre en Franchise, *"Chargée"* manuscrit - Echange de Billets de Confiance.
Contreseing (60 mm) en rouge : *Dep$^{t}$. des côtes du nord* et signature.
21 S$^{T}$. BRIEUX du 21 Avril 1793

## TOURS CHARGE - *Dep$^{t}$. d'indre et loire*

Par la Loi du 21 Décembre 1792 les billets de confiance bénéficient de la franchise totale.
Le Décret du 12 Juillet 1793 proroge cette mesure jusqu'au 1er Octobre 1793.

Echange de Billets de Confiance, en Franchise et Chargé.
Contreseing (47 mm) en noir : *Dep$^{t}$. d'indre et loire* et signature.
Timbre sur deux lignes : TOURS CHARGE du 30 Juin 1793

Décret de Septembre 1792

## Echange de billets de confiance, Chargé

En manuscrit : *"échange de billets"* , *"chargés"*
Griffe de Vérification de Franchise (grand @ enroulé)
Timbre linéaire : 57 MARCHIENNES du 24 Février 1793

## *Don. gle. des Assignats*, Chargé en Franchise

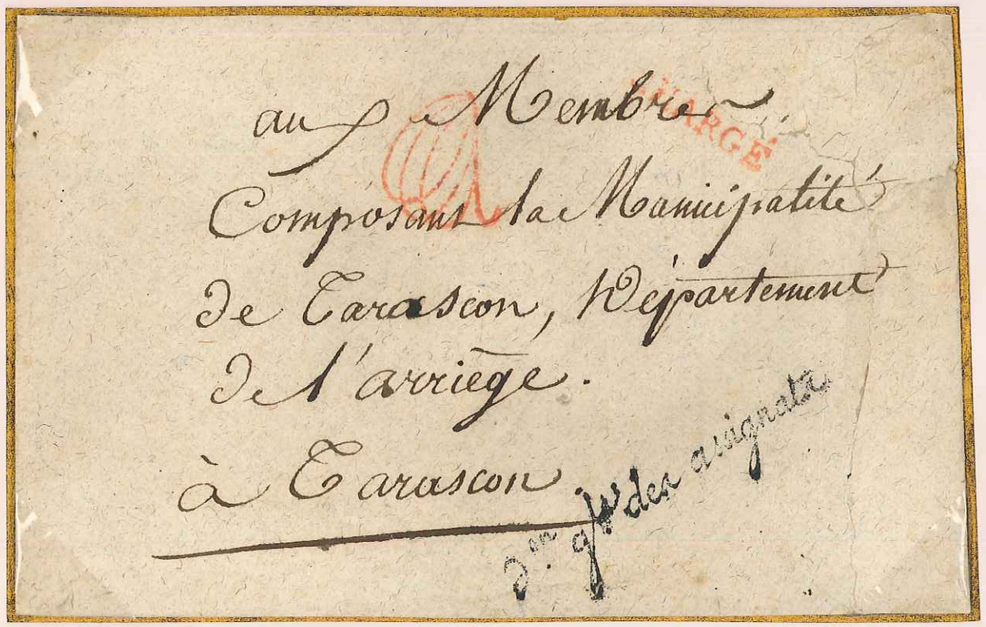


Timbre : CHARGE et Vérification de Franchise : @ enroulé
Pas d'indication de départ, mais obligatoirement de Paris en Février 1794
pendant l'établissement du tribunal révolutionnaire.
Contreseing : ***don. gle. des assignats***

Décret de
Septembre 1792

## CHARGE spécial de Ste. Foy , en Franchise

Manuscrit : *"échange de billets de confiance"*
Timbre 22x16 mm sur 3 lignes dans un double cadre :
**CHARGE 32 STE FOY:** du 16 Août 1793

## *Chargé* spécial de Dole - Franchise

*" Billets de confiance"* et *"Charge"* manuscrits.
En rouge timbre : 38 DOLE et Griffe spéciale en italique :
***Chargé***
3 Ventôse an II = 21 Février 1794

Décret de
Septembre 1792

## Chargé spécial de St. Etienne en Franchise

Mention manuscrite :
*"remboursement d'assignats".*

Griffe (32x15 mm) sur 3 lignes :

**CHARGE DE**
**S^T. ETIENNE**
**P.68.P**

4 Frimaire an II = 24 Novembre 1793

## Griffe : CHARGEMENT EN FRANCHISE

Lettre en Franchise (vérifiée) et chargée pour le département de Golo en Corse.
Griffe en rouge pâle, sur 2 lignes (43x10 mm) : **CHARGEMENT EN FRANCHISE**
utilisée par les Administrations bénéficiant de la Franchise totale.
Contreseing utilisé en noir à partir de 1794: *D^on. gle de liquid^on.* du 7 Frimaire an III = 27 Novembre 1794

Décret de
Septembre 1792

## *Agence des lois* et LOIS.CHARGE en Franchise

Au verso ici déplié, marque au tampon :
AGENCE DE L'ENVOI DES LOIS
N°6

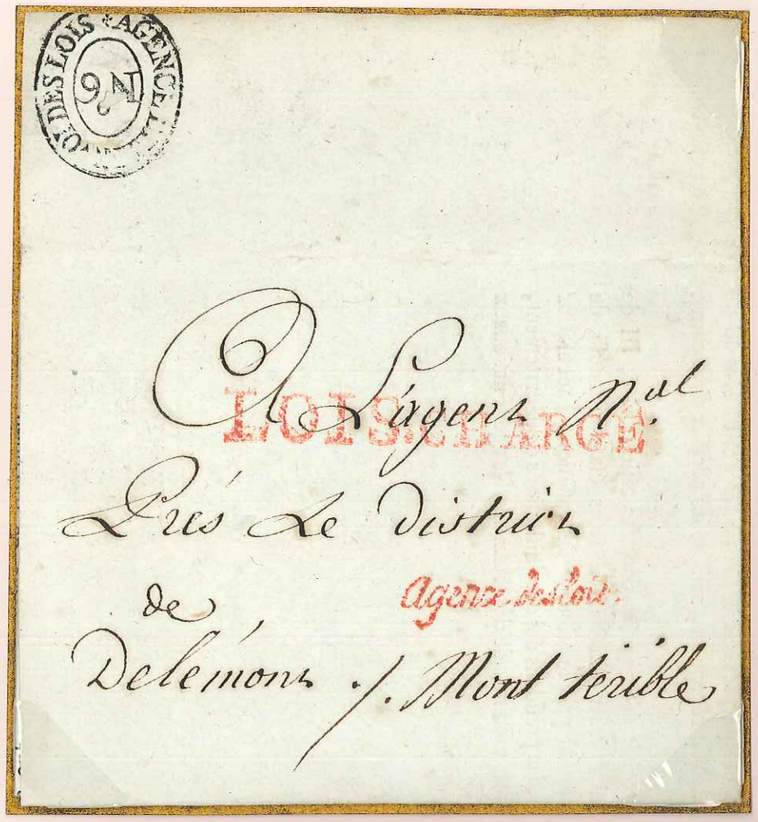


Contreseings :
*Agence des lois* et **LOIS.CHARGE**
7 Frimaire an III = 27 Novembre 1794

Lettre adressée pour le département conquis du *Mont-Terrible* (N° 87).
En 1793, l'Evêché de Bâle annexé reçut le n°87. Il fut supprimé en 1800 et incorporé au Haut-Rhin (66).

## Chargé spécial de Troyes en Franchise

*" Echange de Billets de Confiance"*
Contreseing manuscrit et vérification de franchise : @ enroulé.

Timbre (22x15 mm) sur 2 lignes dans un cadre :

**TROYES**
***Chargé***

du 3 Mars 1793

Décret de Septembre 1792

## Comité de Salut Public, Chargé en Franchise

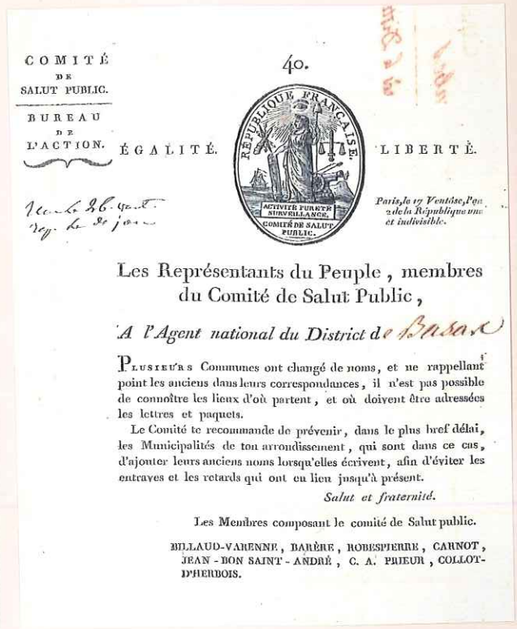

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.
BUREAU DE L'ACTION.

40.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

*Paris, le 17 Ventôse, l'an 2 de la République une et indivisible.*

Les Représentants du Peuple, membres du Comité de Salut Public,

*A l'Agent national du District de* Basas

Plusieurs Communes ont changé de noms, et ne rappellant point les anciens dans leurs correspondances, il n'est pas possible de connoître les lieux d'où partent, et où doivent être adressées les lettres et paquets.

Le Comité te recommande de prévenir, dans le plus bref délai, les Municipalités de ton arrondissement, qui sont dans ce cas, d'ajouter leurs anciens noms lorsqu'elles écrivent, afin d'éviter les entraves et les retards qui ont eu lieu jusqu'à présent.

*Salut et fraternité.*

Les Membres composant le comité de Salut public.

BILLAUD-VARENNE, BARÈRE, ROBESPIERRE, CARNOT, JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, C. A. PRIEUR, COLLOT-D'HERBOIS.

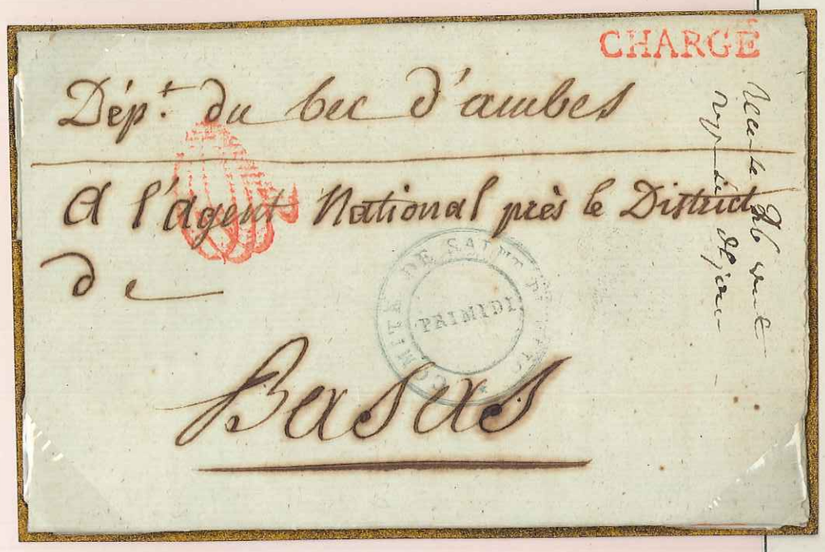


Franchise vérifiée et CHARGE
Contreseing en bleu :
COMITE DE SALUT PUBLIC * PRIMIDI
17 Ventôse an II = 5 Mars 1794

← Ci-contre, le texte intérieur indique **la perturbation créée** par les **noms révolutionnaires** dans **l'acheminement du courrier**.

## Comité de Salut Public LOIS.CHARGE

Lettre en Franchise, Chargée
Contreseings :

COMITE DE SALUT PUBLIC *
ENVOY
et
LOIS.CHARGE
du
Bureau de l'exécution des "LOIX"

1er Prairial an II = 20 Mai 1794

Décret de Septembre 1792

## CHARGEE spécial de Roanne en Franchise

*"Echange de Billets de Confiance"* et Contreseing manuscrits.
Timbre de **fabrication locale** (27x3 mm) : **CHARGEE**
68 ROANNE le 18 Mai 1793

## Département conquis - Chargé de Malines

Lettre adressée au Ministre de la Justice
en provenance du département conquis *Les Deux-Nethes* (N° 93)
Contreseing "faisceau" du Commissaire du Directoire Exécutif près le Tribunal correctionnel
93 MALINES le 29 Prairial an IV = 15 Juin 1796

Décret de
Septembre 1792

## Chargé spécial dans un cadre, de Paris pour Paris

Mention manuscrite : *"un reçu"*

A noter : la précision de l'adresse !

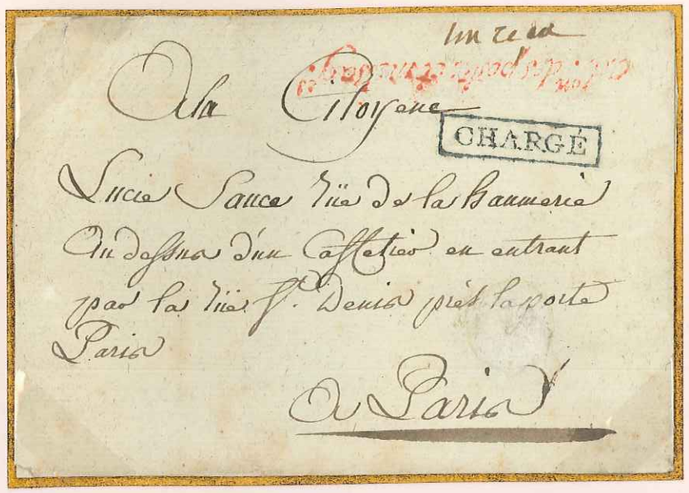


Timbre spécial 26x6,5 mm : CHARGE signalé au catalogue des Estampilles Yvert 1929
avec la mention : *" vu sur pli officiel adressé en franchise de Paris à Paris".*
Contreseing en rouge utilisé de 1793 à 1798 : *Ad^on. des postes et messag^es.*

## Un Reçû à Demander, pour Chargements adressés à des fonctionnaires.

Lettre en Franchise - Griffe (80 mm) : Un Reçû à Demander
Contreseing : *Com^on. de l'org^on. et du mouv^t. des armées de Terre n°1*
20 Fructidor an III = 5 Septembre 1794

Décret de Septembre 1792

## Département conquis - RECOMMANDEE DE LIEGE

Lettre de *"Service"* en Franchise, adressée au Ministre de l'intérieur.
Griffes : **RECOMMANDEE** (71mm) et **DE LIEGE** (38mm) - Département de *L'Ourthe* (N° 96)
24 Nivôse an IV = 14 Janvier 1796

Loi du 16 Décembre 1799

## Département conquis - Chargé de Maestricht

Lettre en Franchise, CHARGE
adressée au Ministre de l'intérieur,
en provenance de :

*La Meuse Inférieure* (N° 95).

Timbre en noir 48x10 mm :

**P 95 P**
**MAESTRICHT**

11 Ventôse an IX = 2 Mars 1800

Décret de
Septembre 1792

## Chargé spécial de Bordeaux, en Franchise

Lettre en Franchise, Chargée, adressée au Citoyen Ministre de l'intérieur.
Timbre spécial **en noir** (26x15 mm) sur 3 lignes dans un cadre : **CHARGE 32 BORDEAUX**
7 Prairial an VII = 26 Mai 1799

Loi du 16 Décembre 1799

## Chargé de St.Omer, en Franchise

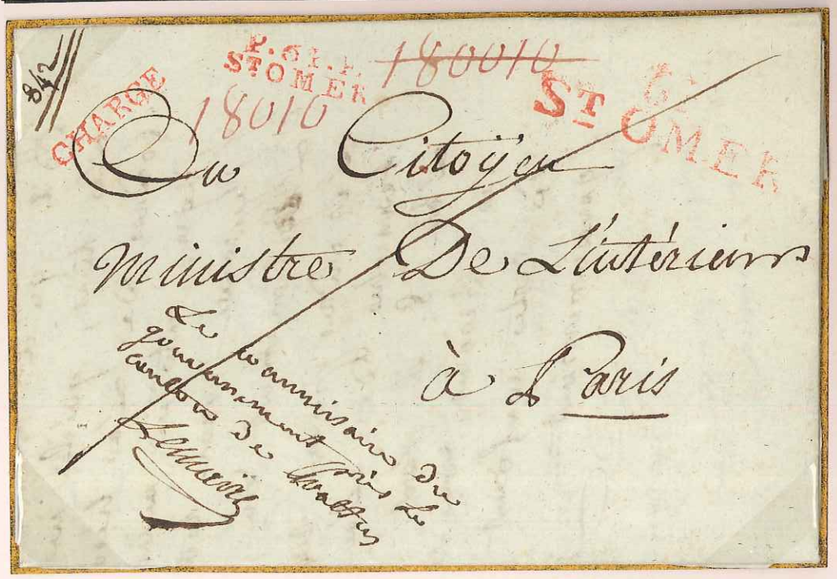


Contreseing manuscrit : *"Le commissaire du gouvernement près le canton de Wattin"*
Timbres en rouge (petits formats) : CHARGE (22 mm) et P.61.P. S$^{T}$.OMER
2 Ventôse an VIII = 22 Février 1800

Loi du 16 Décembre 1799

## Chargé spécial de Rouen, en Franchise

Lettre en Franchise, Chargée, et Paraphe de vérification.
Timbre spécial (23x11 mm) sur 3 lignes : **CHARGE DE ROUEN**
10 Ventôse an VIII = 1er Mars 1800

## Département conquis - Chargé de Tongres

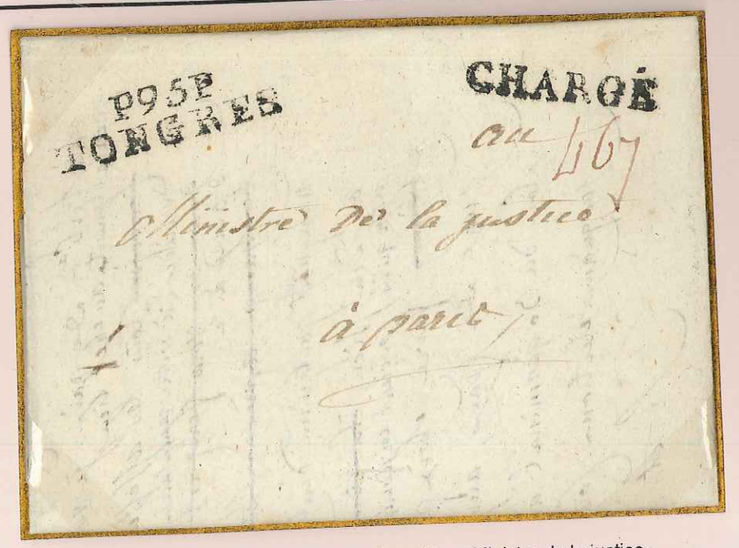


Lettre en Franchise, Chargée, adressée au Ministre de la justice,
en provenance de *La Meuse Inférieure* (N° 95)
Timbre en noir (37x10 mm) : **P 95 P TONGRES**
15 Vendémiaire an IX = 7 Octobre 1800

Loi du 16 Décembre 1799

## Chargé spécial de Rennes, en Franchise

Lettre adressée *"Au Citoyen Lucien Bonaparte"*, Ministre de l'intérieur.
Timbre spécial 26x15 mm sur 3 lignes : **CHARGE 34 RENNES**
3 Vendémiaire an IX = 25 Septembre 1800

## Chargé spécial de Sens, en Franchise

Lettre en Franchise, adressée au Ministre de la justice.
P.P. avec bonnet phrygien de la Grande Poste.
Timbre (22x12 mm) sur 2 lignes dans un cadre : **CHARGE SENS**
18 Nivôse an IX = 8 Janvier 1801

Loi du 16.12.1799

BULLETIN DES LOIS, en Franchise, Chargé

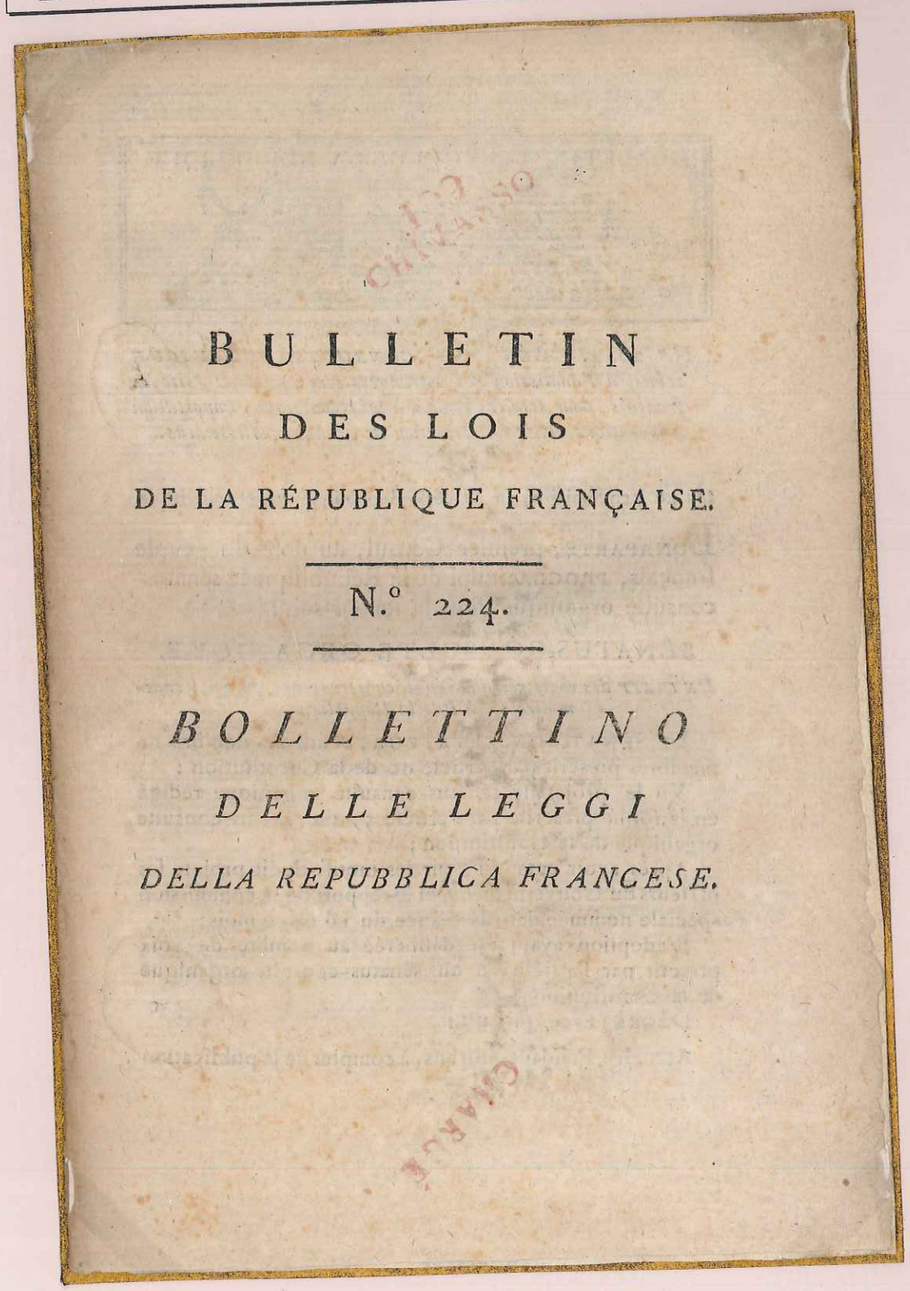


Bulletin des Lois (en Français et en Italien).
Timbre en rouge clair 31x9,5 mm de CHIVASSO - Département conquis de *La Doire* N° 109.
26 Vendémiaire an 11 = 18 Octobre 1802

voir au dos

Loi du 16 Décembre 1799

## Chargé en Franchise, *Ministre Des Cultes*

Lettre Chargée en Franchise, adressée à l'Evêque de St. Brieux.
Contreseing (30x11 mm) sur 2 lignes : *Ministre des Cultes*
Timbres en rouge : CHARGE (37 mm) et Franchise vérifiée : @ enroulé
28 Ventôse an XIII = 19 Mars 1805

## PRETURE DU SENAT , Franchise et CHARGE

Préture = Magistrature du Sénat

Ci-dessous, photocopie du
timbre de l'Hôtel des Postes :

photographie V°

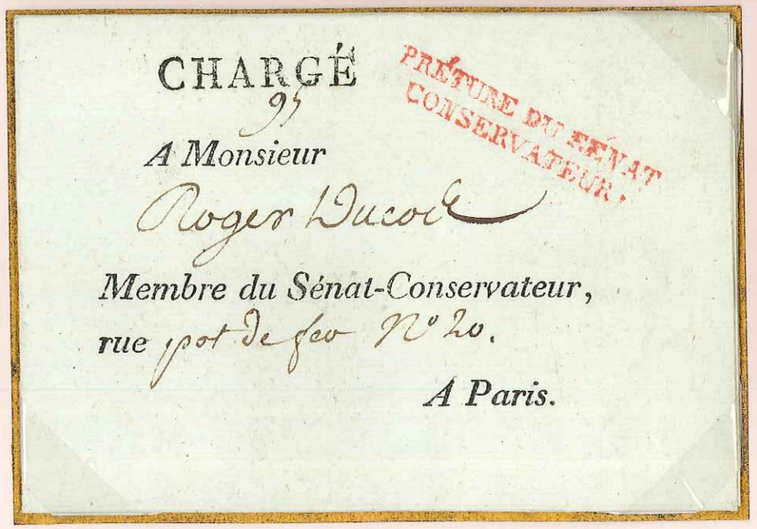


Timbre en noir CHARGE (32 mm) et sur 2 lignes contreseing (46x8 mm) :
PRETURE DU SENAT CONSERVATEUR
Paris le 9 Octobre 1807

Loi du 16.12.1799

## *Bureau de la Chambre de l'EMPEREUR et ROI*

Contreseing imprimé sur 2 lignes (7x40 mm) : *Bureau de la Chambre de l'EMPEREUR et ROI.*
Paris le 26 Août 1807

## Lettre en Franchise, Chargée : GRAND MAITRE DES CEREMONIES

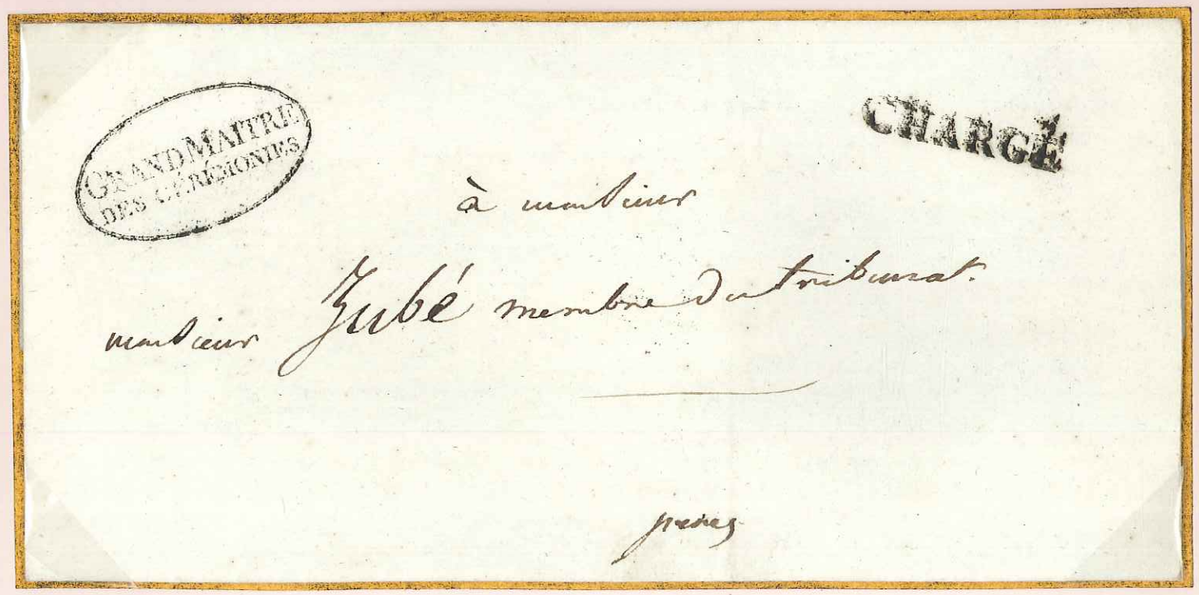


Invitation à la cérémonie du mariage de
*S.A.I. le Prince Jérome-Napoléon et de S.A.R. la Princesse Catherine de Würtemberg.*
Contreseing sur 2 lignes dans un ovale : GRAND MAITRE DES CEREMONIES - Paris le 21 Août 1807

Instruction Générale
de 1792

## *Chargé d'office* - Armée d'Espagne

Lettre en Franchise, et en manuscrit *"Chargé d'office"*
Timbre linéaire 47x14 mm sur 3 lignes : **N°2 B^au^. PRINCIPAL ARM.D'ESPAGNE**
de Plazencia le 23 Août 1809

## CHARGE *d'office* - Grande Armée

Lettre en Franchise, Chargée *(d'office* en manuscrit)
adressée au *"D^eur^. en Chef des postes de la G^de^. Armée à Francfort (Main) ".*
Timbre linéaire 52x9,5 mm sur 2 lignes : **N°30 GRANDE - ARMEE**
de Brunswick le 5 Juin 1813

Loi du 16 Décembre 1799

## Département conquis - Chargé de Grosseto

Lettre adressée au Maire de Massa (Dépt. conquis : *Les Apennins* N° 110)
en provenance de *L'Ombrone* (N° 114)
En manuscrit : *"Chargé"* et paraphe de vérification.
Contreseing en rouge : ***Sous-Préfecture de Grosseto*** du 7 Juillet 1812

## Chargé en Franchise, *Ministre de la guerre*

Contreseing (52 mm) : *M^tre. de la guerre*
Timbres : CHARGE (37 mm) et Franchise vérifiée
Paris le 22 Janvier 1814

Loi du 16.12.1799

## Chargé en Franchise, pendant LES CENT JOURS

Texte sur la
Garde Nationale.
Signature autographe :

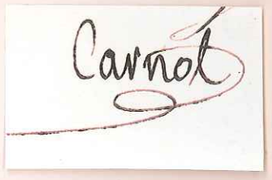


Il fut surnommé
sous la Révolution
*"L'Organisateur de
la victoire".*

Il fut M tre de l'Intérieur
le 20 Mars 1815.

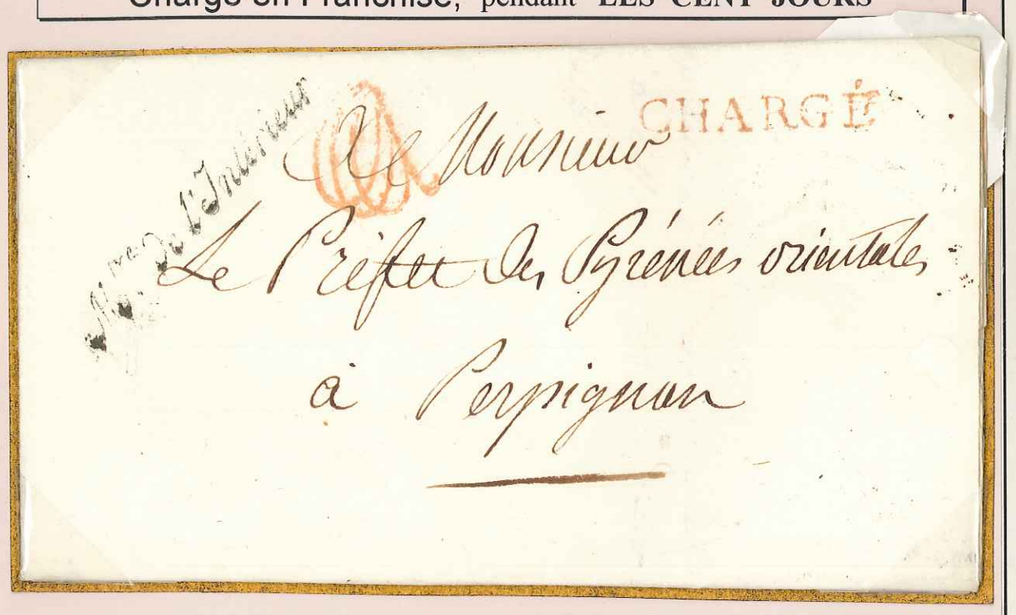


Lettre de Lazare Carnot pendant les 100 jours (20 Mars 1815 - 22 Juin 1815).
Timbres en rouge : CHARGE (37 mm) et Franchise vérifiée.
Contreseing : *M^tre. de l'Intérieur* - Paris le 11 Mai 1815

## *Avis de somme à recevoir* en Franchise, Chargé

Lettre en Franchise Chargée (avis de somme à recevoir pour gages de 1817),
adressée au Maître de poste à la Frillière. Timbres en rouge : CHARGE (37 mm) et
Contreseing : ***Cons^er. d'Etat, D^eur. G^al. de l'Ad^on .des Postes*** - Paris le 26 Juillet 1817

Loi du 16 Décembre 1799

## Chargé en Franchise, timbres en Bleu

Lettre adressée au Directeur général des postes.
Mention manuscrite : *"à lui Seul"* - Timbres en **bleu-noir** : CHARGE (29 mm) et 15 MANSLE (Charente) le 13 Mai 1818

## Directeur G[al] des Postes - Contreseing "fleur de lys"

Ci-dessous, photocoies de marques du verso :

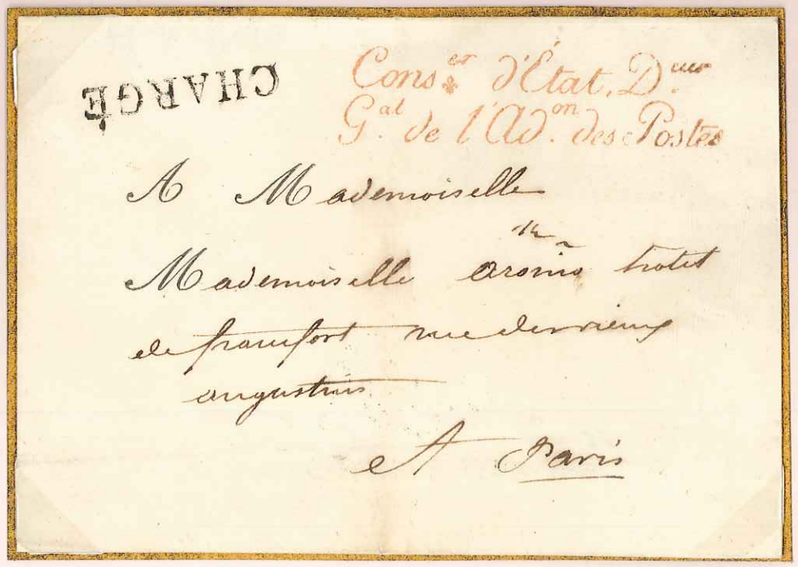


Contreseing spécial avec **fleur de lys** (2[nde] Restauration) de Dupleix de Mézy :
***Cons[er] d'Etat, D[eur]. G[al]. de l'Ad[on]. des Postes***
23 Juin 1819

Loi du 16.12.1799

## Chargé et Contreseing du *Duc de Bordeaux*

Contreseing du Comte de Chambord, Henri de Bourbon en 1820 /1821 :

***Chambre de S.A.R. Mgr Le Duc de Bordeaux .***

Il fut appelé " l'Enfant du miracle" car né posthume, le 29 Septembre 1820 (Fils du Duc de Berry assassiné).

## Avis d'arrivée d'une lettre Chargée

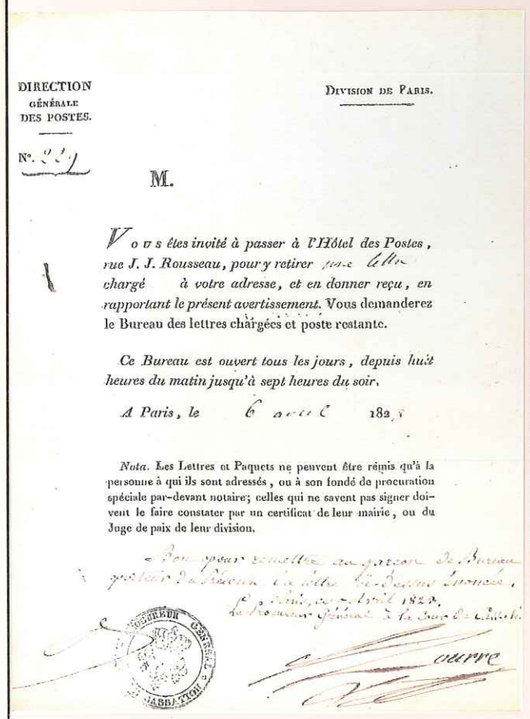

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

DIVISION DE PARIS.

N°. 229

M.

*Vous êtes invité à passer à l'Hôtel des Postes, rue J. J. Rousseau, pour y retirer* une lettre *chargé à votre adresse, et en donner reçu, en rapportant le présent avertissement.* Vous demanderez le Bureau des lettres chargées et poste restante.

*Ce Bureau est ouvert tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir.*

*A Paris, le* 6 avril 182[illegible]

*Nota.* Les Lettres et Paquets ne peuvent être remis qu'à la personne à qui ils sont adressés, ou à son fondé de procuration spéciale par-devant notaire; celles qui ne savent pas signer doivent le faire constater par un certificat de leur mairie, ou du Juge de paix de leur division.

Bon pour remettre au garçon de Bureau porteur du Présent la lettre ci-dessus énoncée.
Paris, ce 7 Avril 1823.
Le Procureur Général à la Cour de Cassation

Mourre

Avis imprimé des Postes, envoyé en Franchise,
invitant le Destinataire d'une lettre Chargée à venir la retirer **Poste Restante**.
Griffe spéciale en rouge (31x9 mm) de Paris du 6 Avril 1823

NB : Les lettres Chargées ne seront portées à domicile qu'après le 1.9.1844

Loi du 16.12.1799

## Contreseing de *Madame S.A.R Duchesse d'Angoulême*

Lettre en Franchise, Chargée
En vert, contreseing dans un ovale :

***Sce. de S.A.R. Madame***
***Duchesse d'Angoulême***

Paris le 18 Août 1824

Ordon^ce^. du 14.12.1825

## Grand Chancelier de la Légion d'honneur

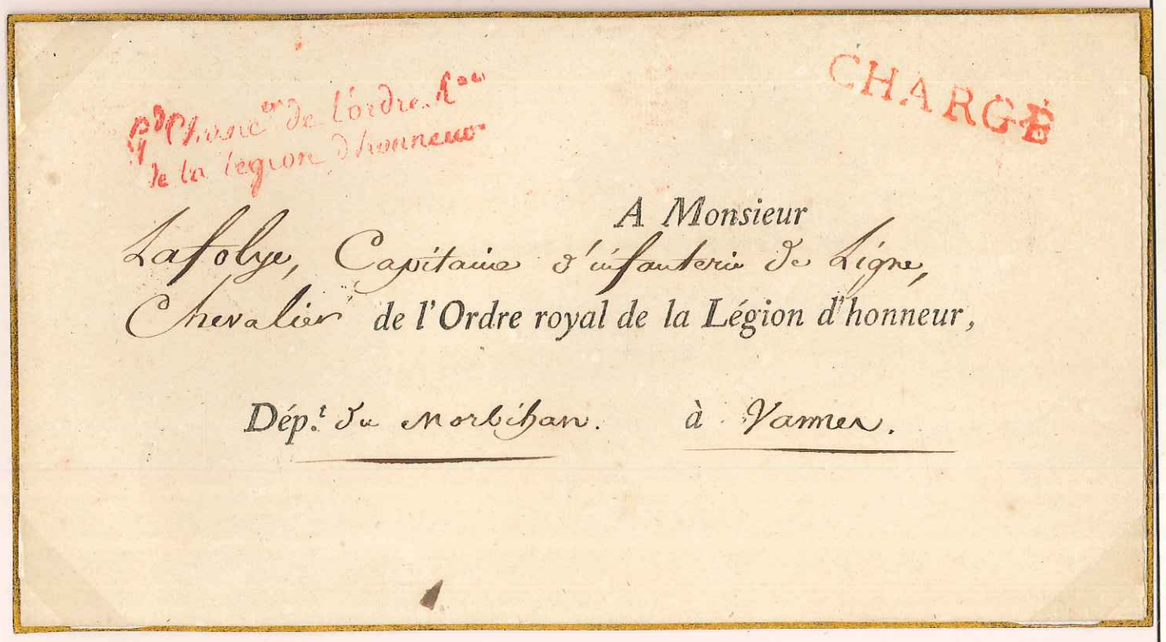


Contreseing du Maréchal Alexandre Macdonald (règne de Charles X) :
***G^d^ Chanc^er^. de l'ordre R^al^ de la légion d'honneur***
Paris le 18 Février 1827

Ordonnance du
14 Décembre 1825

## P.er Président de la Cour des Comptes

Lettre en Franchise, Chargée
Contreseing sur 2 lignes :
***P.er Président***
***de la Cour des Comptes***

En bleu : CHARGE et

Timbre à date **en départ**
de l'Hôtel des Postes :

*9 Juillet 1832*

Ordonnance du
17 Novembre 1844

## Château d'Eu - Lettre en Franchise et Chargée

Lettre en Franchise, Chargée (avec texte),
en provenance du **Château d'Eu** (résidence des Princes de Guise puis d'Orléans).
Contreseing sur 2 lignes : ***Service du Roi Cabinet du Roi***
Timbre type 15 : EU (74) 8 *AOUT* 45

Loi du 22.8.1791
Tarif du 1.1.1792

## CHARGEMENT A TAXER - Paris pour Paris

La griffe " Chargement à Taxer" était apposée sur les plis administratifs adressés à des services qui ne bénéficiaent de la franchise que pour les correspondances non chargées.

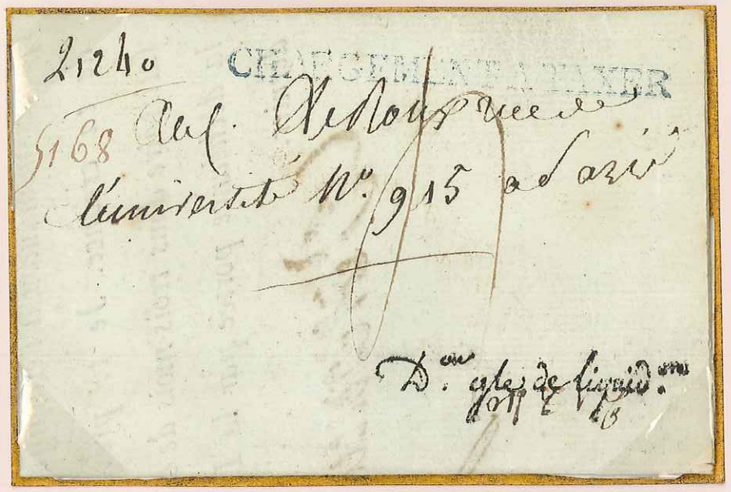


Chargement en Port Dû (Tarif pour l'intérieur de la ville : 2 sous par once x 2 = 4 sous)
Griffe en **bleu** de la Grande Poste : **CHARGEMENT A TAXER**
Contreseing : *D^on. gle de liquid^on.* 17 Messidor an II = 5 Juillet 1794

Loi du 21 Prairial an III
= 9 Juin 1795

## CHARGEMENT A TAXER - Lettre extra-muros

Chargement en Port Dû (Tarif extra-muros : 5 sous par 1/4 d'once x 2 = 10 sous)
Contreseing : *D^on. gle de liquid^on.* et griffe en rouge : **CHARGEMENT A TAXER**
27 Fructidor an III = 13 Septembre 1795

Loi du 14 Floréal an X et
Tarif du 1er Thermidor an X
= 20 Juillet 1802

## CHARGEMENT A TAXER - *Drs. Rebuts*

Chargement en Port dû (7 décimes) - Griffe en rouge : ***Drs. Rebuts***
utilisée par la Grande Poste après tentative de trouver l'expéditeur, le destinataire étant inconnu.
Griffe : **CHARGEMENT A TAXER**
Lettre émanant de Loriol le 8 Pluviose an XI = 28 Janvier 1803 et renvoyée le 6 Juin 1805.

Loi du 9 Avril 1810

## *Chargement d'office à taxer* - Chargé spécial de DIJON

Mention manuscrite : *"Ch.gt d'office à taxer"* - Port dû 15 d.
Lettre fermée de deux cachets en cire, ce qui pouvait compromettre par
son contenu, la responsabilité de l'Administration en cas de perte.
Timbre spécial en noir sur 2 lignes dans un cadre : **DIJON** ***Chargé*** du 17 Janvier 1820

# F R A N C E

# Lettres Chargées ou Recommandées

## des origines à 1848

## INTRODUCTION

- Il est certain que le Chargement **a existé avant 1759**, mais à ce jour, **aucun texte officiel** n'a été découvert annonçant la création d'un règlement spécifique aux lettres chargées. Malgré cet état de fait, on constate qu'un soin particulier était apporté par la Poste à l'envoi de ces lettres. Présentées au guichet, elles pouvaient être envoyées au tarif en vigueur, en port dû ou en port payé et **sans taxe supplémentaire.**

- La **Déclaration du Roi du 8 Juillet 1759** eut pour but, outre son aspect financier, de fixer les modalités d'envoi par la Poste de papiers importants, privés ou non. Cette **1ère Réglementation du Chargement** institua un tarif spécifique, celui du **Double Port & Affranchissement.** Les lettres ne devaient inclure aucune valeur, leur contenu étant considéré comme vénalement non précieux et devaient être fermées au moins de deux cachets avec empreinte. Ces modalités changeront en fonction des Tarifs et des Lois, surtout pendant la Révolution, puis perdureront bien après 1848.

- Quant à la **Création de la Recommandation le 1er Mars 1829**, ce sont les nombreuses réclamations de destinataires concernant la non-réception de lettres qui leur étaient adressées, et surtout le fait qu'ils en rendaient responsables les agents des postes, qui déterminèrent le Baron de Villeneuve, alors Directeur Général, de proposer au Ministre des finances d'accepter, **sans taxe supplémentaire**, des lettres importantes à ne remettre au destinataire que contre décharge signée. Cette proposition fut acceptée et ne concernait **que les lettres adressées à Paris** où des effets de commerce avaient été dérobés et négociés. En **1844 la Recommandation fut étendue** à toute la France et l'Algérie.

## PLAN


Pages :

. **Lettres Chargées avant 1759 (Ancien Régime : tarifs de 1676 et 1704)** ..... **2 à 3**

. **Ancien Régime : lettres Chargées de 1759 au 31 Décembre 1791** ..... **4 à 16**

. **Lettres Chargées : du 1er Janvier 1792 au 28 Février 1829** ..... **17 à 32**

. **Lettres Recommandées ou Chargées : du 1er Mars 1829 au 31 Décembre 1848** ... **33 à 44**

. **Lettres Chargées ou Recommandées d'office : de 1792 à 1848** ..... **45 à 56**

. **Franchise illimitée : lettres Chargées de 1759 à 1848** ..... **57 à 78**

. **Franchise limitée : Chargement à taxer** ..... **79 à 80**


NB : Des **Tableaux synthétiques** sur les Lois et Règlements sont présentés aux pages : 2 , 33 , 45 et 57.
Quant aux Tarifs et aux cas particuliers, ils sont indiqués à chaque page ou dans le descriptif du document exposé.

Les termes utilisés dans les descriptions sont ceux que l'Administration des Postes emploie dans ses textes :
Cachet = Cachet en cire.
Griffe = Marque au tampon, façon manuscrite, servant généralement aux contreseings
Timbre = Toutes les autres marques au tampon (y compris P.P. , DEB , CHARGE , R , etc...)

TABLEAU SYNTHETIQUE du PORT des LETTRES CHARGEES ou RECOMMANDEES (des origines à 1829)

| Loi du : | à partir du : | Service (Type, création...) | Chargements | Recommandation |
|---|---|---|---|---|
| ? | ? | Avant 1759 : pas de réglementation connue à ce jour | Au tarif en vigueur<br>Sans taxe supplémentaire | N'existe pas<br>à cette époque |
| Déclaration 8.7.1759 | 1.8.1759 | 1ère Réglementation du Chargement par la Déclaration royale (Louis XV) | Double port & Affranchissement<br>Pas d'indemnité si perte ou vol | idem ci-dessus |
| Arrêt du 31.5.1786 | 31.5.1786 (?) | Possibilité d'insérer des effets de commerce dans les lettres chargées | Indemnité en cas de perte :<br>150 livres sauf vol ou<br>cas de force majeure | idem ci-dessus |
| 22.8.1791 | 1.1.1792 | Création des Départements<br>Standardisation du timbre CHARGE (fourni seulement en1795) | Double port payé d'avance<br>Indemnité : 300 livres | Création de la R$^{ion}$ d'office<br>Voir page 45 |
| Décrets de Juillet 1793 | 30.7.1793 (?) | Prohibition absolue d'insérer des valeurs dans les lettres chargées | Indemnité : 50 livres<br>le reste inchangé | idem ci-dessus |
| 5 Nivôse An 5 | = 25.12.1796 | Défense renouvelée<br>23.9.1800 : utilisation obligatoire du système métrique et décimal | Rappel : Port payé Double<br>Fermeture par 3 à 5 cachets cire<br>Au 1.9.1800 Indemnité : 50f. | Création en 1829<br>Voir page 33 |

Décret du 11 Avril 1676
Tarif du 1er Mai 1676

## Ancien Régime - Lettre Chargée de 1678

NB : Le tarif de 1676 indique 4 taxes : lettre simple, lettre avec enveloppe, lettre double et l'once des paquets.

1 once = 30,6 g. environ
1 lieue = 4450 m. environ

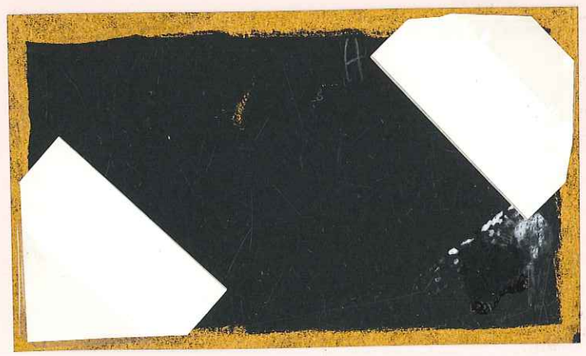

Lettre en **Port dû** pour Carhaix en Bretagne.
Mentions Manuscrites : *"avecq un sacq"* , *"Chargé"* et chiffre *"2"*
soit 2 sols = port de la **lettre simple** jusqu'à 25 lieues.
de **VANNES** (Bretagne) le 27 Septembre 1678